

Conseil Social
Haute Ecole de la Province de Namur
Rue Henri Blès, 192, 5000 Namur
service social 081/775918 HEPN / aide.sociale@hepn.province.namur.be

Forfait matériel pour tout étudiant reconnu(e) boursier(e) ou de condition modeste par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réf. : forfait étude/AI CS HEPN
Année académique : 23/24

Demande à envoyer au service social HEPN **sous format PDF dans un seul fichier** ou à déposer dans la boîte aux lettres du service social (bureau C108 campus HEPN)
aide.sociale@hepn.province.namur.be (mettre dans objet : forfait matériel +votre nom)

- Nom (EN MAJUSCULE) : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____
- Numéro de GSM : _____
- Bachelier (**entourer**) : Sage Femme / IRSG /Gestion Mangement/Art Culinaire/ Agronomie
- Etudiant(e) en 1^{ère} année / poursuite étude / année diplômante (entourer)

Numéro de compte étudiant (**Ecrire lisiblement**):BE

Confirmation du numéro de compte : BE.....

Ouvert au nom de :

Montant total de l'aide accordée (**à remplir par le service social**) : €

Communication : Forfait matériel 23/24 CS HEPN

Je soussigné(e)..... confirme avoir été reconnu(e) boursier(e) par la FWB ou de CM pour l'année académique 23/24 et déclare par la présente avoir été informé(e) de la décision du Conseil Social de la HEPN d'intervenir pour un forfait matériel lié aux études.

Date
Signature de l'étudiant

Pour la Haute Ecole :
Nom : Dahin A-V
Fonction :AS

Joindre à cette demande, une copie en PDF du document qui vous reconnaît boursier ou de condition modeste Fédération Wallonie Bruxelles.

Attention: la demande est à faire avant le 30mai 2024, **ou** dans le mois de la réception de votre acceptation de bourse ou de condition modeste FWB. Au-delà de ces dates, les demandes ne seront pas traitées.